

Flash

Décembre 2024

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de décembre :

1. Retour sur 2024 et les principaux faits marquants de cette année
2. Calendrier des commissions 2025
3. Formulaire, réseaux sociaux, sites de rencontres, messageries privées : les nouveaux pièges des escrocs (source AMF)
4. Prévention : le calendrier des examens médicaux obligatoires des enfants mineurs évolue en 2025 (source Prévissima)
5. Tickets-restaurant : plus d'utilisation en supermarché au 1^{er} janvier (sauf produits directement consommables)
6. Optimum Gestion Financière : Instabilité politique en Europe

Retour sur 2024 et les principaux faits marquants de cette année

- La guerre entre l'Ukraine et la Russie perdure depuis maintenant 2 ans et le conflit entre Israël et Gaza continue malgré un apaisement depuis quelques jours entre Israël et le Liban.
- En novembre, large victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine
- 2023 avait été l'année la plus chaude jamais vue sur Terre avec de nombreux records de chaleur, mais 2024 fait encore mieux !! L'observatoire européen Copernicus vient de confirmer que 2024 sera la première année à dépasser le seuil de 1,5° de réchauffement par rapport à la période préindustrielle.

En France, l'année aura été marquée par :

- Les commémorations en juin des 80 ans du débarquement en Normandie,
- En juillet, les JO de Paris 2024 qui ont été un grand moment de communion populaire,
- Et plus récemment le 7 décembre, la cérémonie de réouverture de la cathédrale Notre-Dame après cinq années de travaux qui faisaient suite au terrible incendie de 2019.

Sur le plan politique, l'élément marquant aura été sans nul doute la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin, suivie en juillet des élections législatives qui n'ont données de majorité à aucun parti ni aucun courant.

Le Gouvernement Michel Barnier mis en place le 5 septembre n'aura tenu que 3 mois succombant à la motion de censure le 4 décembre, après avoir engagé sa responsabilité sur le PLFSS 2025 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) par le recours à l'article 49, alinéa 3 de la Constitution.

En conséquence le PLFSS n'est pas adopté, le gouvernement démissionne et un nouveau gouvernement doit être constitué...

2024

Retour sur 2024 et les principaux faits marquants de cette année (suite)

L'inflation voisine de 2 % a fortement diminué par rapport à 2023 (pour mémoire proche de 6 %)

Les taux quant à eux se sont détendus depuis le mois de mars 2024 par rapport à 2023 mais ces derniers pourraient à nouveau se tendre devant la difficulté à adopter un budget pour 2025 !

Concernant l'assurance vie, la collecte 2024 est excellente et en progression de 15 % vs 2023 et la dynamique du marché des PER se confirme et s'accélère.

Nous tenons à vous remercier de votre confiance et de votre fidélité dans la commercialisation de nos solutions d'épargne et de retraite tout au long de cette année.

Toute l'équipe d'Optimum Vie vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.



Joyeuses fêtes et heureuse année 2025 !
- Optimum Groupe financier

Calendrier des commissions 2025

Vous trouverez ci-dessous le calendrier pour le calcul des commissions mis en place pour 2025.

Ce tableau est également accessible toute l'année au sein de la bibliothèque commerciale de notre tarificateur (espace courtiers)



Dates de calcul des commissions pour l'année 2025*

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
	04/02/2025	04/03/2025	01/04/2025	06/05/2025	03/06/2025
07/01/2025	11/02/2025	11/03/2025	08/04/2025	13/05/2025	17/06/2025
14/01/2025	18/02/2025	18/03/2025	15/04/2025	20/05/2025	24/06/2025
21/01/2025	25/02/2025	25/03/2025	29/04/2025	27/05/2025	
28/01/2025					

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01/07/2025	05/08/2025	02/09/2025	07/10/2025	04/11/2025	02/12/2025
08/07/2025	26/08/2025	09/09/2025	14/10/2025	18/11/2025	09/12/2025
22/07/2025		16/09/2025	21/10/2025	25/11/2025	16/12/2025
29/07/2025		23/09/2025	28/10/2025		23/12/2025
		30/09/2025			30/12/2025

*Cela prend ensuite quelques jours pour être réellement payé

Formulaires, réseaux sociaux, sites de rencontres, messageries privées : les nouveaux pièges des escrocs (source AMF)

En plus des appels téléphoniques ou spams que vous recevez dans votre boîte mail, les escrocs cherchent à vous harponner par d'autres moyens, notamment sur Internet, en présentant de fausses offres de placements. Pour éviter de mordre à l'hameçon, suivez ces quelques précautions.

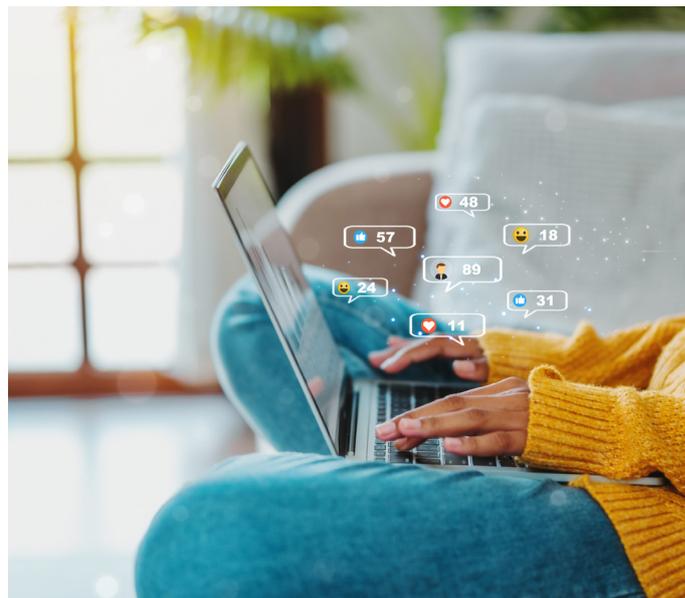
Sommaire

- Arnaques sur Internet : ne laissez pas vos coordonnées sur les formulaires de contact !
- Prenez garde aux influenceurs et informations partagées sur les réseaux sociaux
- Méfiez-vous des sites de rencontres (arnaques aux sentiments) et messageries privées

Arnaques sur Internet : ne laissez pas vos coordonnées sur les formulaires de contact !

Une personne vous appelle pour vous proposer un placement très rémunérateur et sans risque ? Demandez-vous comment cette personne a pu récupérer vos coordonnées. Le plus souvent, les démarcheurs frauduleux vous contactent après que vous ayez rempli un questionnaire ou un formulaire de contact sur un site Internet. Une seule inscription sur un site permet à plusieurs escrocs d'obtenir vos coordonnées (e-mails, numéros de téléphone, etc.) et vous serez donc démarché par plusieurs sites différents !

Que ce soit après avoir cliqué sur une publicité sur Internet ou directement sur une page dédiée à un investissement pour lequel vous n'avez presque aucune information, ne donnez jamais vos informations personnelles sur Internet sans savoir précisément à quelle société vous vous



adressez. Ces informations peuvent faciliter le travail des escrocs qui chercheront à déterminer avec quels produits vous attirer, mais peuvent aussi être utilisées pour usurper votre identité.

Ne transmettez jamais vos documents personnels ! Dans le cadre d'une entrée en relation après un démarchage, il faut toujours rester vigilant.

Vous ne donneriez pas vos coordonnées à une personne inconnue dans la rue ? Ne le faites pas en ligne et vérifiez toujours à qui vous vous adressez, notamment en allant regarder la rubrique « A propos de » et en vérifiant les mentions légales : s'il n'y en a pas, c'est mauvais signe !

Prenez également garde aux sites qui demandent de remplir un questionnaire pour vérifier votre éligibilité à un produit financier, il s'agit souvent d'escroqueries. Si un placement est réellement soumis à des conditions légales, vous trouverez des informations sur ces conditions auprès des autorités compétentes, sans avoir à donner vos informations personnelles. C'est le cas pour certains produits réglementés comme le plan d'épargne en actions (PEA), le livret d'épargne populaire (LEP), etc.

Prenez garde aux influenceurs et informations partagées sur les réseaux sociaux

Une voiture de luxe, une grande maison avec piscine, des gains faciles et rapides sans travailler, etc. Attention à ce que vous pouvez voir sur les réseaux sociaux ! N'oubliez pas que ce qui est partagé peut-être faux, retouché, trompeur. Interrogez-vous : s'agit-il d'un témoignage désintéressé ou d'une publicité ? Car ce n'est pas toujours précisé.

On ne trouve pas que des amis sur les réseaux sociaux, il y a aussi des personnes peu scrupuleuses. Leur intérêt peut

Formulaires, réseaux sociaux, sites de rencontres, messageries privées : les nouveaux pièges des escrocs (source AMF) - (suite)

être de vous pousser à l'investissement pour toucher une commission sur les sommes placées, voire de récupérer directement votre argent, même s'ils ne vous parlent peut-être pas d'investissement au premier contact ! Méfiez-vous des influenceurs qui promettent des gains faciles si vous suivez leur méthode, les arnaques sur les réseaux sociaux sont nombreuses. Certains influenceurs peu vigilants peuvent faire la promotion de plateformes frauduleuses.

Il peut aussi s'agir d'arnaques pyramidales dans lesquelles les premiers investisseurs sont rémunérés grâce à l'argent versé par les nouveaux. Cette pyramide s'effondre lorsqu'il n'y a plus de nouveaux investisseurs. Les escroqueries jouent sur la proximité permise par les réseaux sociaux pour vous mettre en confiance.

Prenez particulièrement garde aux personnes vous proposant de découvrir une « méthode » pour gagner beaucoup d'argent en rejoignant un cercle restreint via une messagerie privée par exemple. Outre le ticket d'entrée, qui est une première façon de vous extorquer de l'argent, le fait d'appartenir à un soi-disant groupe privilégié vous rend en réalité plus vulnérable aux arnaques.

N'oubliez pas : plus un placement est rémunérateur et plus le risque de perte en capital est grand !

Méfiez-vous des sites de rencontres (arnaques aux sentiments) et messageries privées

De plus en plus de témoignages montrent que les escroqueries passent désormais par de faux comptes sur des sites de rencontres, ou des messageries privées. Par le biais de ces faux profils, les escrocs vous parlent pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois par messages privés, gagnent votre confiance avant de vous informer de l'existence d'un investissement qu'ils auraient eux-mêmes réalisé et qui serait très rémunérateur. N'investissez jamais d'après les conseils d'une personne que vous n'avez jamais rencontrée ! Les utilisateurs de ces faux comptes n'hésitent pas à se faire passer pour un « trader professionnel », un ami, voire une relation amoureuse à distance, pour vous escroquer ensuite.

Formulaires, réseaux sociaux, sites de rencontres, messageries privées :
[les nouveaux pièges des escrocs | AMF](#)



Prévention : le calendrier des examens médicaux obligatoires des enfants mineurs évolue en 2025 (source Prévissima)

**Vous êtes parent d'un enfant mineur ?
Sachez que le calendrier des examens médicaux obligatoires évoluera au 1^{er} janvier 2025.**

20 examens médicaux obligatoires

De sa naissance à ses 20 ans, votre enfant doit passer **20 examens médicaux obligatoires**, dont l'objectif est de s'assurer de sa bonne santé, et vous orienter vers une prise en charge adéquate en cas de besoin.

Dès 2025, l'un des 14 examens médicaux prévus lors des 3 premières années de votre enfant est supprimé. Dès le 1^{er} janvier 2025, les premiers examens de l'enfant devront avoir lieu :

- Dans les 8 jours qui suivent sa naissance ;
- Au cours de sa 2^e semaine ;
- Au cours de son 2^e mois ;
- Au cours de son 3^e mois ;
- Au cours de son 4^e mois.

Toujours à compter de 2025, un examen obligatoire est ajouté pour les enfants âgés de 7 ans. Désormais, 4 examens sont à réaliser, au lieu de 3 jusqu'alors :

- Au cours de sa 7^e année ;
- Entre 8 et 9 ans ;
- Entre 11 et 13 ans ;
- Entre 15 et 16 ans.

À NOTER

Pour rappel, la dernière modification du calendrier des examens médicaux obligatoires des enfants date de mars 2019. Trois nouveaux rendez-vous avaient été créés :

- Entre 8 et 9 ans, pour vérifier les courbes de croissance, l'état dentaire, et rechercher les éventuels troubles sensoriels ou les difficultés psychomotrices ;



- Entre 11 et 13 ans, portant notamment sur le développement pubertaire, les troubles psychologiques et sur les vaccinations (rappels et papillomavirus) ;
- Entre 15 et 16 ans, pour aborder des questions telles que l'alimentation, le sommeil, le rythme de vie, la santé et la croissance, la vie sexuelle, les conduites à risque, drogues, etc.

Consultations obligatoires de l'enfant : à quoi servent-elles ?

Durant l'examen, le médecin analyse actuellement la courbe de croissance de votre enfant, sa psychomotricité, son développement psychoaffectif, ou encore ses vaccinations.

Dès 2025, les professionnels de santé devront également faire un repérage des troubles psychiques (notamment anxieux et dépressifs), et administrer des traitements préventifs relatifs à certaines maladies infantiles, lorsque cela est nécessaire.

Combien coûtent les 20 consultations ?

Ces consultations sont entièrement prises en charge par l'Assurance maladie, c'est-à-dire à 100 %, en **tiers-payant**, dans la limite des tarifs opposables.

Vous pouvez faire effectuer ces examens obligatoires par le médecin traitant de votre enfant, ou un médecin que vous avez choisi.

Prévention : le calendrier des examens médicaux obligatoires des enfants mineurs évolue en 2025 - Prévissima

Tickets-restaurant : plus d'utilisation en supermarché au 1^{er} janvier (sauf produits directement consommables)

Initialement reconduite par l'Assemblée Nationale le 20 novembre la prolongation du régime dérogatoire de l'usage des titres-restaurant pour les produits alimentaires jusqu'au 31 décembre 2026, n'a donc pas pu être validée par le Sénat du fait de la censure du Gouvernement Barnier ; les travaux législatifs étant tous interrompus.

De ce fait les titres restaurants ne seront plus acceptés dans les supermarchés à compter du 1^{er} janvier 2025 à l'exception des produits directement consommables (sandwichs, jus de fruits, salades, snacking...)

Mise en place en 2022 cette mesure dérogatoire visait à autoriser l'utilisation des tickets-restaurant pour acheter des produits alimentaires non-directement consommables : riz, pâtes, poissons et viandes non transformés, beurre, œufs, farine, etc.

L'objectif de l'époque était l'amélioration du pouvoir d'achat des Français dans un contexte de forte inflation. Cette mesure n'était cependant que temporaire et avait été reconduite pour un an en décembre 2023.

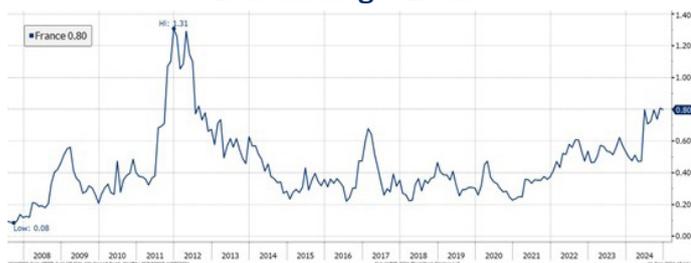
A suivre...



Optimum Gestion Financière : Instabilité politique en Europe

Depuis les élections européennes, la crise politique s'enlise en France avec le vote d'une motion de censure contre le gouvernement de *Michel Barnier*. L'Assemblée nationale française s'est opposée au budget 2025 présenté par l'ancien négociateur du Brexit. L'effort budgétaire annoncé était de 60 milliards d'euros afin de revenir à un déficit de 5 % en 2025. *François Bayrou* a été nommé Premier ministre, toutefois, le chemin pour l'adoption d'un budget apparaît tortueux et une seconde censure pourrait suivre. Ces difficultés politiques pèsent sur l'écart de taux entre la France et l'Allemagne mais également sur l'économie de l'Hexagone. En effet, les sondages auprès des directeurs d'achat¹ font état d'une contraction de l'activité pour le 4^e mois consécutif.

Écart Allemagne 10 ans



Source : Bloomberg, OGF

Dans le même temps, la coalition allemande a éclaté en raison de divergence sur le frein à l'endettement, les libéraux restant fermement attachés à la rigueur budgétaire alors que la gauche allemande souhaite relancer une économie chancelante. Aussi, des élections se tiendront fin février 2025 outre-Rhin. Ces incertitudes nuisent à un conjoncture déjà fragilisée par la crise énergétique et une industrie automobile allemande à bout de souffle. Dans ce contexte, la croissance outre-Atlantique devrait à nouveau excéder celle de la zone euro en 2025.

Inversement, le cap des États-Unis est clair à la suite de l'élection de *Donald Trump*. C'est pourquoi une diversification vers l'Amérique du Nord nous semble judicieuse pour les investisseurs européens. Les principaux risques liés au retour du président républicain concernent les droits de douane et par ricochet un rebond de l'inflation. La balance commerciale des États-Unis est nettement déficitaire avec la Chine puis l'Europe, ce qui en fait deux cibles privilégiées pour l'instauration de tarifs douaniers. Pour sa part, le déficit commercial américain avec le Canada est plus mesuré.

La BCE est-elle trop patiente ?

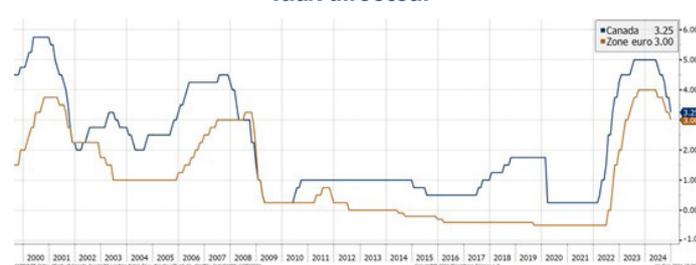
Le reflux de l'inflation a permis aux banques centrales de réduire les taux d'intérêt à partir de la mi-année 2024. Un mouvement favorable aux investisseurs, car les baisses de taux contribuent à relancer la croissance. Ainsi, le taux de dépôt de la *Banque centrale européenne* (« BCE ») s'établit à 3,0 % alors qu'il atteignait 4,0 % en début d'année, soit l'équivalent de 4 baisses de 0,25 %. L'institution basée à Francfort apparaît comme plus conservatrice que ses pairs européens, car la *Riksbank* en Suède et la *Banque Nationale suisse* ont réduit plus fortement leur taux directeur

1 - S&P PMI

2 - Le marché s'attend à une 4^e baisse mercredi 18 décembre

en décembre (-0,50 %). La décision de conserver une politique monétaire restrictive alors que l'inflation est proche de la cible de 2 % et que la croissance est quasi nulle peut interroger. La BCE a pourtant abaissé ses prévisions de croissance et d'inflation pour la zone euro. Similairement, la *Réserve fédérale américaine* (« Fed »), dont l'économie domestique est considérablement plus dynamique que celle de la zone euro, devrait égaler² le nombre de baisses de la BCE. Enfin, la *Banque du Canada* a réduit de 1,75 % son taux directeur depuis le début d'année, soit l'équivalent de 7 baisses, et ce, alors que l'inflation canadienne est comparable à celle de la zone euro, respectivement 2,0 % et 2,3 %.

Taux directeur



Source : Bloomberg, OGF

Des perspectives bien orientées pour 2025

Dans la continuité de 2024, les banques centrales devraient poursuivre leur assouplissement monétaire à mesure que l'inflation se stabilise proche de 2,0 %. Le marché attend 5 nouvelles baisses de taux de la *BCE*, soit un taux de dépôt à 1,75 %, un soutien bienvenu pour l'économie de la zone euro. Ce scénario pourrait être contrarié par une hausse des droits de douane ou un nouveau choc énergétique qui relanceraient l'inflation. Toutefois, l'administration Trump n'a pas intérêt à relancer une inflation qui pénalise ses électeurs et la production de pétrole est attendue en hausse par l'*Agence Internationale de l'Énergie* malgré l'action de l'*OPEP+*.

L'indice phare de la bourse américaine, le S&P500, a dépassé les 6 000 points en novembre, établissant de nouveaux records. Une performance portée par les « 7 Magnifiques » (*Google, Amazon, Meta, Apple, Microsoft, Nvidia et Tesla*) qui progressent 1,5 fois plus vite que le marché³. Comme en 2022, le Canada démontre son intérêt pour un investisseur européen, notre stratégie actions Canada gagne 18,1 % depuis le début de l'année contre 5,0 % pour son équivalent européen. Enfin, les obligations progressent légèrement, uniquement portées par le rendement courant. Malgré la baisse des taux courts, les taux plus longs (5/10 ans) n'ont pas baissé en 2024, ce qui n'a pas engendré de gain en capital.

Performances nettes de frais de gestion (%)	2024	2023	10 ans ⁴
Optimum Actions	5,0	12,8	64,7
Optimum Actions Internationales	11,4	14,0	83,6
Optimum Actions Canada (R)	18,1	11,5	50,2
Optimum Patrimoine	6,8	10,0	47,6
Optimum Obligations	2,1	4,8	0,0

Au 13 décembre 2024

3 - Au 29 novembre 2024 en dollar américain

4 - Au 29 décembre 2023

Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre d'achat, de vente, de souscription ou de services financiers, ni une sollicitation d'une offre d'achat de quelques produits d'investissement que ce soit. Tout investissement comporte des risques. Ce document ne tient pas compte des circonstances particulières propres à tout destinataire individuel auquel cette communication a été envoyée et ne doit pas être invoqué pour prendre une décision d'investissement. Chaque personne est invitée à lire le prospectus du fonds d'investissement envisagé avant toute décision d'investissement.

OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles
75008 Paris, France
+ 33 1 44 15 81 81

optimumvie.com
optimumvie.com/linkedin

